



Protection de biens suite à un divorce

Par **Laet_M**, le **06/04/2009** à **12:05**

Bonjour,

Je ne suis pas sûre d'être dans la bonne catégorie de question, mais je vais quand même la poser ici...

Donc pour résumer la situation, le jugement de divorce de mes parents a été rendu il y a environ deux mois. Il a été défini que mon père allait devoir donner environ 45000 euros à ma mère. Seulement, mon père, ma soeur et moi avons quelques inquiétudes.

En effet, ma mère s'est mise en ménage avec un homme (avec qui elle a visiblement l'intention de se remarier), en lequel nous n'avons aucune confiance, et avons peur qu'il dilapide ou la pousse à dilapider tout cet argent... Bien entendu, il nous est impensable de lui en parler, car elle ne nous écoute pas.

La question que nous nous posons c'est de savoir s'il n'existe pas un moyen juridique afin de protéger ses biens, et par la-même, notre probable futur héritage s'il devait y en avoir un...